cophan

ensemble pour l'inclusion

Rapport d'activités de la COPHAN 2019-2020

« Rien sur nous sans nous ! »

Table des matières

Liste des abréviations **3**

Mot du président **5**

Introduction **7**

Fonctionnement de la COPHAN **8**

Vie associative 8
Affaires internes 8
Communications 9
Financement 11

Dossiers **12**

1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux) **12**

1.1 Élections Canada 12
1.2 Loi fédérale sur l'accessibilité 13
1.3 Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière 13
1.4 Plans d'action à l'égard des personnes handicapées 14

2. Loi sur le Curateur public **15**

2.1 Projet de loi 18 – Loi modifiant […] la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes 15

3. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté **16**

3.1 Comité consultatif des personnes handicapées de la CPMT 16
3.2 Programme de revenu de base 17
3.3 Allocation pour dépenses personnelles 18
3.4 Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 19
3.5 Comité consultatif des personnes handicapées de l'Agence du revenu du Canada 20
3.6 Congrès pancanadien de soutien à l'emploi 21

4. Santé et services sociaux **21**

4.1 Comité consultatif du MSSS sur les services aux personnes avec déficience 21
4.2 Services de soutien à domicile 22
4.3 Politique nationale pour les proches aidants 23

5. Éducation **24**

5.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS) 24
5.2 Loi sur l'instruction publique 25
5.2.1 Projet de loi 5 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans 25
5.2.2 Projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire 25

6. Transports et déplacement ... 26

6.1 Politique de mobilité durable ... 26
6.2 Projet de loi 17 - Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile ... 27
6.3 Comité sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada . 28
6.4 VIA Rail ... 29
6.5 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du MTQ ... 30
6.6 Autres - Comité transport ... 30

7. Environnement bâti et aménagements publics ... 30

7.1 Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ ... 30
7.2 Stratégie nationale sur le logement ... 31
7.3 Postes Canada ... 32

8. Accessibilité et technologies ... 32

8.1 Projet sur l'accessibilité du Web ... 32
8.2 Inaccessibilité du formulaire PSOC ... 33

9. Action communautaire autonome ... 34

10. COVID-19 ... 34

Alliés et partenaires ... 36

Conclusion ... 41

Annexe I - Membres ... 43

Annexe II - Équipe ... 45

Conseil d'administration ... 45

Annexe III - Synthèse ... 47

Liste des abréviations

AGA :	Assemblée générale annuelle
AMM :	Aides à la mobilité motorisées
AQRIPH :	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
ARCH	ARCH Disability Law Centre
CCD :	Conseil des Canadiens avec déficiences
CCPH :	Comité consultatif pour les personnes handicapées
CCQ :	Code de construction du Québec
CDPDJ :	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CHSLD :	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CIRRIS :	Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale
CISSS/CIUSSS :	Centre intégré de santé et de services sociaux ou Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CIT :	Contrat d'intégration au travail
CMPT :	Commission des partenaires du marché du travail
COSME :	Réseau communautaire en santé mentale
CREMIS :	Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté
CSE :	Contrainte sévère à l'emploi
ÉHDAA :	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FQA :	Fédération québécoise de l'autisme
GCAS :	Groupe de concertation en adaptation scolaire
LAEDPH :	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mouvement PHAS :	Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services
MTESS :	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTQ :	Ministère des Transports du Québec
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
OTC :	Office des transports du Canada
PAD :	Programme d’adaptation de domicile
PAGAC :	Plan d’action gouvernemental en action communautaire
PEG :	Plan des engagements gouvernementaux
PI :	Plan d’intervention
PSL :	Programme de supplément au loyer
PSOC :	Programme de subvention aux organismes communautaires
RAMQ :	Régie de l’assurance maladie du Québec
RBQ :	Régie du bâtiment du Québec
REEI :	Régime enregistré d’épargne-invalidité
RI/RTF :	Ressources intermédiaires et ressources de type familial
RNI :	Ressources non institutionnelles
RQ-ACA :	Réseau québécois de l’action communautaire autonome
SACAIS :	Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAD :	Soutien à domicile
SEHNSE :	Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels
SHQ :	Société d’habitation du Québec
SQDI :	Société québécoise de la déficience intellectuelle (anciennement Association du Québec pour l’intégration sociale, AQIS)
TEVA :	Transition École/Vie active
TRPOCB :	Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles

Le genre masculin est utilisé comme générique pour alléger le texte.

Mot du président

À titre de président par intérim de notre Confédération c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente notre rapport d'activités pour l'année 2019-2020. Je tiens à insister sur le mot «fierté» puisque notre dernière année a été mouvementée, à certains moments déchirante, en termes de changement au conseil d'administration et à la permanence. Il faut apprendre de ces difficultés et réfléchir sur nos façons de faire. Cette réflexion est nécessaire afin d'avoir une équipe stable et mobilisée à la permanence, mais aussi une vie associative plus saine. Malgré toutes les difficultés organisationnelles je tiens à féliciter les employés qui ont su maintenir le cap, malgré l'absence de capitaine pendant plusieurs mois, les administrateurs qui ont navigué au mieux de leur connaissance et de leur capacité dans ces eaux tumultueuses et les membres qui ont été présents pour soutenir l'équipe et partager leur expertise. Comme sur un bateau, un capitaine seul ne peut que faire couler le bateau, il faut une équipe pour le garder à flot et le faire avancer. Un des grands défis de la COPHAN pour la prochaine année.

Agissant comme président par intérim, seulement depuis l'année en cours, je tiens à remercier messieurs Jean-Marie Grenier et Walter Zelaya ainsi que madame Francine David qui se sont succédés à la présidence de la COPHAN au cours de la dernière année. Je tiens aussi à souligner l'apport des différents administrateurs qui ont poursuivi leur mandat ainsi que la permanence. Je tiens à souligner particulièrement, le travail exceptionnel de madame Camille Desforges qui a maintenu, parfois seule, le bateau à flot et qui nous a permis de remplir le mandat de la COPHAN.

Cette année a encore été importante en termes de représentations politiques. En effet, nous avons écrit 10 avis ou mémoires dont certains ont fait l'objet de présentations en commission parlementaire ou de discussion avec les ministres concernés. De nombreuses rencontres avec les autorités ministérielles et gouvernementales ont aussi eu lieu.

Au cours de la dernière année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention dont: le projet de loi 17 concernant le transport des personnes par automobile, la Politique de mobilité durable, le projet de loi 18 concernant la Curatelle publique, la politique nationale pour les proches-aidants, le revenu de base, etc. Afin de soutenir le travail de la permanence, trois comités de travail permanents ont été mis sur pied soit : transport, programme de revenu de base et en fin d'année financière, celui sur le soutien à domicile. Enfin, plusieurs actions internes ont aussi été réalisé par le conseil d'administration

afin de revoir nos différentes politiques et procédures, dont la révision de notre règlement général.

Par-dessus tout ça, la crise sanitaire qui a frappé le Québec en mars dernier, a amené plusieurs changements au niveau de nos façons de faire et à réorienter nos actions pour répondre aux besoins urgents liés à la situation.

La prochaine année sera autant, sinon plus occupée, nous devrons être vigilants car plusieurs grands enjeux seront d'actualité notamment ceux liés aux services de santé et aux services sociaux, au soutien à domicile au soutien du revenu, à l'inclusion scolaire, à la mobilité durable, aux services de transport et à la refonte de la Curatelle publique. À travers le contexte de pandémie, les défis seront encore plus grands pour faire valoir nos droits et maintenir nos acquis. Tout ça à travers un contexte plus interne où la COPHAN devra structurer une équipe de travail et revoir sa vie associative.

À la lecture de ce rapport annuel, vous pourrez constater l'ampleur du travail accompli. Bravo à la permanence de la COPHAN et à toutes celles et ceux qui ont donné un coup de main! En faire l'énumération serait long et il y aurait le risque d'en oublier, celles et ceux qui sont concernés se reconnaîtront.

Enfin, comme les années dernières, je terminerai en nous souhaitant ceci pour les années à venir : *«Rien ne devra se faire sur nous, sans nous»*. De plus, rien ne se fera en se divisant, il serait temps après 40 ans de travailler ensemble sur des objectifs communs. C'est ainsi que nous arriverons à faire respecter nos droits. La division permet aux décideurs de ne rien faire.
Ensemble, en respectant notre diversité, nous arriverons à faire respecter nos droits!

Bonne lecture!

Le président par intérim,

Paul Lupien

Introduction

Fondée en 1985 par et pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN :

- Est un regroupement d'action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille ;
- Regroupe environ 40 organismes et regroupements d'organismes nationaux, régionaux et locaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille ;
- Par ses membres, rejoint toutes les régions du Québec ainsi que tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d'apprentissage, troubles du spectre de l'autisme, troubles de la parole et du langage et santé mentale ;
- Est active à tous les niveaux (québécois, canadien et international) dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

En plus de réagir à l'actualité lorsque sont concernées les personnes en situation de handicap et leurs proches, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes : accès à l'information et aux technologies de l'information et des communications, éducation, emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, travail, formation et développement de la main-d'œuvre, mobilité et déplacement, justice, habitation, santé et services sociaux, compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles, etc.

Le travail de la COPHAN se réalise toujours selon les valeurs suivantes :

- La primauté du droit : la COPHAN utilise la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour appuyer ses actions et lutter contre l'arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l'ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.
- Le droit à l'égalité : la COPHAN utilise ce droit qui reconnaît que, pour être égaux, il ne faut pas qu'il y ait de discrimination et que cela nécessite parfois un traitement différencié.
- Les personnes sont les véritables maîtres d'œuvre de leur vie : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général.

Fonctionnement de la COPHAN

Vie associative

La COPHAN se veut une importante source d'information pour ses membres. Ainsi, au cours de l'année, elle a transféré à ses membres et partenaires de nombreux courriels en provenance de ses membres, partenaires et du gouvernement. Enfin, notons que 45 membres étaient inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2020.

Répondant aux demandes de soutien de ses membres et de ses alliés, la COPHAN, en 2019-2020, a notamment :

- Fait circuler de nombreuses offres d'emploi ;
- Transmis de l'information concernant différents événements ou activités organisés en tout ou en partie par ses membres ou ses partenaires ;
- Répondu aux questions posées par les membres sporadiquement sur divers dossiers ;
- Poursuivi une tournée des membres pour apprendre à mieux les connaître, prendre en compte leurs attentes et les dossiers sur lesquelles ils travaillent.

Notons également que 27 personnes, issues de 21 organismes, ont participé à l'AGA du 18 juin 2019.

À suivre : La tournée des membres s'est arrêtée au moment du congé de maladie du directeur général, encore certains membres devront être rencontrés dans la prochaine année.

Affaires internes

Organisation du travail

En plus de travailler par groupes de travail sur des thématiques ponctuelles, la COPHAN a tenu plusieurs rencontres au cours de l'année. Les comités permanents : transport, programme de revenu de base et soutien à domicile ont également été des lieux de concertation et de collaboration.

Au cours de l'année 2019-2020, une attention particulière a été portée à la planification, avec la formation de l'équipe à la rédaction de plans d'action ainsi que le début d'une réflexion encadrant la nouvelle planification stratégique. Afin de mieux s'orienter, une ressource supplémentaire a été engagée pour faire le bilan des positions de la COPHAN des 10 dernières années, soit le projet « COPHAN 2020 ». Finalement, le règlement général a également eu droit à une actualisation. Au cours de l'année, l'équipe a été composé de :

- Un directeur général (congé de maladie à partir de novembre 2019);
- Une directrice générale adjointe ;
- Une adjointe administrative et des communications (temps partiel);
- Deux responsables de dossiers (à partir de mars 2020).

Considérant la charge de travail, la COPHAN a aussi dû, cette année, retenir les services de ressources externes dans certains dossiers et activités.

Gouvernance et planification stratégique

En 2019-2020, le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises et a apporté son soutien à l'équipe de travail et aux actions de la COPHAN à de multiples occasions. De plus, le comité exécutif s'est réuni à 2 reprises.

La planification stratégique de la COPHAN s'est terminée en décembre 2017. Une firme de consultants a donc été engagée afin de procéder à son renouvellement. En mars 2019, un sondage a été réalisé auprès des membres et a permis de cibler les priorités pour redynamiser la vie associative du regroupement. En septembre 2019, un premier projet de planification stratégique a été déposé par le consultant. Le travail entourant la planification stratégique se poursuivra au cours de l'année 2020-2021.

Par ailleurs, les administrateurs ont amorcé la réflexion sur la révision du règlement général. Ceux-ci seront présentés en AGA spéciale le 17 septembre 2020.

Le conseil d'administration a également commencé à rédiger une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail et traitement des plaintes et deux codes de déontologie et d'éthique : un pour les employés contractuels et stagiaires et un pour les administrateurs et la direction. Cette politique et ces codes seront annexés au règlement général qui sera proposé à l'AGA de septembre 2020.

Communications

Activités médiatiques

En lien avec le projet de loi 17 –*Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* :

- 2 avril 2019 : Communiqué de presse de la COPHAN sur le projet de loi 17, *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. Lire le communiqué.

- 10 avril 2019 : La COPHAN a participé au point de presse de Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine, sur le projet de loi 17. Voir le point de presse.
- 16 avril 2019 : Communiqué de presse de la COPHAN sur le projet de loi 17. Lire le communiqué.
- 16 avril 2019 : Article sur le site Internet du Journal Métro sur le transport adapté et la réforme de l'industrie du taxi. Lire l'article.
- 17 avril 2019 : Entrevue au bulletin de nouvelles de 17h de Radio 98,5 FM.
- 17 avril 2019 : Entrevues à Radio Canada Estrie sur transport adapté et la réforme de l'industrie du taxi. Lire l'article.
- 7 mai 2019 : Article sur le site Internet de Radio Canada sur le transport adapté et la réforme de l'industrie du taxi. Lire l'article.
- 8 mai 2019 : Participation à la Commission parlementaire sur les transports et l'environnement. Visionner la participation.
- 8 mai 2019 : Communiqué de presse de la COPHAN en lien avec sa participation à la Commission parlementaire. Lire le communiqué.
- 13 mai 2019 : Entrevue à l'émission Accès libre de la radio de Vues et Voix. Écouter l'entrevue.

Autres activités médiatiques :

- 11 avril 2019, la COPHAN a présenté son mémoire au Comité sénatorial des affaires communes. Pour visionner la présentation au Comité, cliquez ici.
- 18 septembre 2019 : La COPHAN a présenté son mémoire à la Commission des relations avec les citoyens. Pour visionner le passage de la COPHAN en Commission, cliquez ici.
- 9 octobre 2019 : Entrevue du représentant de la COPHAN au comité consultatif des personnes handicapées d'Élections Canada à Radio Canada au sujet des élections fédérales. Lire l'article du 12 octobre.
- 26 novembre 2019 : Communiqué de presse de la COPHAN concernant la création de maisons des aînés et de maisons alternatives pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles de moins de 65 ans vivant en CHSLD. Lire le communiqué.
    - La COPHAN a été cité dans de nombreux articles à ce sujet notamment à Radio-Canada, le journal Les affaires, le Journal de Québec et Vivre en résidence.
- 27 novembre 2019 : Entrevue à Radio106.9 Mauricie concernant l'annonce de l'arrivée des maisons des Aînés. Écouter l'entrevue.
- 3 décembre 2020 : Lettre ouverte de la COPHAN pour la Journée internationale des personnes handicapées. Lire la lettre ouverte.

- 27 février 2020 : Communiqué de presse sur le virage numérique gouvernemental de la COPHAN. Lire le communiqué.

Financement

La COPHAN a entrepris cette année encore une campagne de financement discrétionnaire auprès des députés et ministres. Ceux-ci ont bien répondu. Toutefois, ces montants accordés de façon discrétionnaire ne règlent aucunement le problème de la récurrence du financement.

Dossiers

1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)

1.1 Élections Canada

- **Contexte :** La COPHAN rappelle depuis plusieurs années que les besoins en matière d'accès à la vie démocratique des personnes ayant des limitations ne sont pas restreints à la simple action de voter, mais concernent l'ensemble du processus démocratique : tantôt l'accès à l'information, notamment par la présentation des bulletins de vote, tantôt l'accès aux différents évènements partisans des partis politiques et au soutien à apporter aux personnes ayant des limitations qui souhaitent se porter candidates en vue d'une représentation équitable au sein des différentes instances. Pour la COPHAN, l'accessibilité électorale passe par l'accessibilité du processus électoral dans son ensemble et par l'amélioration de la participation à la vie politique des personnes ayant tout type de limitations. Ce comité consultatif, instauré par Élections Canada en vue des élections générales fédérales de 2015, a poursuivi son mandat en raison des résultats probants issus des travaux entamés. Pour l'année 2019-2020, la COPHAN, par le biais de son représentant monsieur René Binet, délégué par le RAAQ, a participé à quatre jours de rencontres les 17 et 18 avril 2019 et les 27 et 28 février 2020 comme membre du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées. Les sujets abordés étaient la préparation aux élections 2019, le bilan d'accessibilité de celles-ci et la promotion des accommodements prévus pour les élections du 21 octobre 2019.

Actions et réalisations :

- Le 30 mai 2019, une rencontre des membres a lieu pour discuter de la possibilité de faire de la promotion en vue de la prochaine campagne électorale.
- Le 10 septembre 2019, une consultation des membres de la COPHAN sur l'accessibilité des prochaines élections fédérales a eu lieu.
- En vue de la prochaine campagne électorale, deux représentants de la COPHAN organisent des rencontres avec Élections Canada afin que l'organisme présente les différents accommodements prévus pour l'élection du 21 octobre 2019. À cet effet, la COPHAN a négocié avec Élections Canada pour offrir un service d'interprétariat lors de ces rencontres.
- À la suite de l'élection, la COPHAN a diffusé un sondage à ses membres pour obtenir l'opinion des personnes handicapées sur les accommodements et l'accessibilité de cette élection. À la lumière de ces réponses, la COPHAN via son délégué a transmis un bilan.

À suivre : La COPHAN continuera de siéger sur ce comité et assurera un suivi auprès de ses membres. Elle planifiera les consultations nécessaires au fur et à mesure du processus.

1.2 Loi fédérale sur l'accessibilité

Contexte : En novembre 2015, le gouvernement canadien, par l'entremise de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, madame Carla Qualtrough, et du Bureau de la condition des personnes handicapées, a débuté des consultations élargies en vue de l'adoption d'une future loi sur l'accessibilité au Canada. Le 20 juin 2018, le projet de loi C-81 – *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles* a été déposé à la Chambre des communes pour une première lecture. À la suite de cette publication, la COPHAN a rédigé un mémoire qui a été présenté le 24 octobre 2018 au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Le 15 janvier 2019, des représentants de la COPHAN ont rencontré la ministre des Services publics, de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, madame Carla Qualtrough. Les discussions ont notamment porté sur le concept d'« handi-responsabilité », l'encadrement du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, le fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral, l'emploi ainsi que le financement du Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD). La COPHAN a également contribué aux travaux du CCD et de l'Alliance pour un Canada inclusif et accessible sur la loi fédérale. Le 21 juin 2019, la Loi C-81, Loi canadienne sur l'Accessibilité, recevait la sanction royale.

Actions et réalisations :

- Le 11 avril 2019, nous avons présenté notre mémoire au Comité sénatorial des affaires communes. Pour visionner la présentation au Comité, cliquez ici.

À suivre : Nous continuerons de suivre la mise en place de la Loi et la création notamment des Comités de Normes d'accessibilité Canada.

1.3 Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière

Contexte : L'OPHQ a débuté en 2015 l'évaluation de l'efficacité de la *Politique À part entière*. Cet exercice vise à juger dans quelle mesure cette Politique a permis de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Dans un premier temps, l'OPHQ s'est concentré sur quatre besoins

essentiels, à savoir : les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements (accès aux transports et accessibilité des bâtiments et des lieux publics). En 2016-2017, la COPHAN avait participé aux journées de consultation, en exprimant ses réserves face à la méthodologie utilisée. En 2018-2019, l'OPHQ a débuté l'évaluation de quatre autres besoins essentiels, à savoir : les services de garde, l'éducation, l'emploi et le loisir, le sport récréatif, le tourisme et la culture. En décembre 2018, après consultation de ses membres, la COPHAN a adressé à l'OPHQ ses commentaires concernant ces quatre thèmes.

Actions et réalisations :

- Le 24 mai 2019, la COPHAN a participé à une première rencontre pour dresser l'état d'avancement des travaux. La recherche et l'analyse des données et information sur les quatre besoins identifiés étaient toujours en cours.

À suivre : La COPHAN s'implique dans la démarche d'évaluation des nouveaux rapports. Elle commentera les rapports préliminaires et réagira à leurs publications si cela est nécessaire.

1.4 Plans d'action à l'égard des personnes handicapées

Contexte : À la suite du projet de la COPHAN de 2017 visant à évaluer la qualité des plans d'action à l'égard des personnes handicapées des différents ministères et organismes publics, la COPHAN avait créé un rapport final dans lequel figurent des recommandations générales pour lesdits plans. Sur la base de notre expertise et de cette expérience, certains ministères et organismes publics consultent la COPHAN afin de bonifier leur plan. Cette année, le MTESS, le MEES et le MTQ nous ont consultés pour leurs plans d'action à l'égard des personnes handicapées. Ces consultations sont venues à la suite d'une demande effectuée aux ministères présents au Comité de suivi de l'évaluation de la Politique gouvernementale À part entière où la COPHAN a exprimé la volonté d'être impliquée sur l'élaboration des plans d'actions des ministères et organismes présents.

Actions et réalisations :

- Le 16 septembre 2019, une rencontre concernant le plan d'action du MTESS a été organisée. Nos commentaires ont ensuite été envoyés en décembre 2019 au MTESS pour bonifier leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

- Le 21 octobre 2019, une rencontre a été organisée avec le MTQ, concernant leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Une consultation des membres a ensuite été réalisée auprès du comité transport et nos commentaires ont été acheminés.
- En août 2019, la COPHAN a été sollicitée par le MEES pour bonifier et identifier de nouveaux obstacles à inclure à leur futur plan d'action. À la suite d'une consultation de nos membres, un avis a été déposé en décembre 2019.

À suivre : Nous continuerons de répondre positivement aux futures demandes de consultation concernant les plans d'action à l'égard des personnes handicapées des ministères et organismes publics. Il s'agit d'une bonne façon de faire rayonner notre expertise. La COPHAN sera à nouveau sollicitée pour le prochain plan d'action du MTQ. Nous continuerons d'interpeller les différents ministères afin de démontrer notre intérêt de collaborer pour la rédaction des plans d'action.

2. Loi sur le Curateur public

2.1 Projet de loi 18 – Loi modifiant […] la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes

Contexte : Depuis de nombreuses années, la COPHAN est préoccupée et travaille par intermittence sur la réforme du système de tutelle. Depuis la publication du projet de loi 18, en mai 2019, nos travaux se sont intensifiés.

Actions et réalisations :

- Les 6 et 22 mai ainsi que les 5 et 17 septembre 2019, un groupe de travail de la COPHAN s'est réuni pour préparer un mémoire en lien avec le projet de loi 18.
- Le 8 mai 2019, la COPHAN a participé à la conférence de presse annonçant la publication du projet de loi 18.
- Les 1er et 10 avril ainsi que le 4 juillet et le 27 août 2019, des représentants de la COPHAN ont rencontré des représentants du Curateur public du Québec qui a répondu à certaines de nos questions notamment en lien avec la mise en œuvre de la loi 18.
- Le 28 mai 2019, la COPHAN a envoyé une lettre au Curateur public du Québec, Denis Marsolais, pour exprimer sa volonté de participer au Comité consultatif de mise en œuvre du projet de loi 18.

- Le 16 septembre 2019 des membres de la COPHAN se sont rencontrés pour finaliser la rédaction du mémoire.
- Le 18 septembre 2019, la COPHAN a présenté son mémoire à la Commission des relations avec les citoyens. Pour consulter le mémoire, cliquez ici. Pour visionner le passage de la COPHAN en Commission, cliquez ici.
- Tout au long du processus, la COPHAN s'est assurée que les informations et les communications du Curateur public soient offertes dans différents médias notamment en langage simplifié afin que leur contenu soit accessible à tous.
- Le 25 septembre 2019 a eu lieu la rencontre post mortem sur les travaux entourant le projet de loi 18.
- Le 6 novembre 2019, la COPHAN a envoyé une lettre à monsieur Lionel Carmant, Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, de concert avec la Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec (FMPDAQ), la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) et la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) pour une demande de rencontre concernant le projet de loi 18 et les personnes hébergées.

À suivre : La COPHAN tient à s'assurer de la mise en œuvre de cette importante réforme, c'est pourquoi elle participera au Comité de mise en œuvre. Pour ce faire, nous demandons au Curateur de mettre sur pied un comité de suivi en ce sens.

3. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté

3.1 Comité consultatif des personnes handicapées de la CPMT

Contexte : Succédant au Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO), le Comité consultatif personnes handicapées (CCPH) a été mis en place en 2017. Il s'agit d'un groupe de concertation soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui a pour mandat principal d'émettre des avis en lien avec l'emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Monsieur Walter Zelaya, délégué par MÉMO-QC, est notre représentant sur ce comité jusqu'en octobre 2019. Depuis 2018, MÉMO-QC agit comme mandataire du CCPH; leurs locaux accueillent la coordonnatrice et l'organisme administre également le financement du CCPH. Les sujets abordés par ce comité sont notamment, l'accès à la formation, aux programmes et aux mesures destinés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, les interventions auprès des jeunes, l'accompagnement des employeurs et l'accès aux emplois dans la fonction publique. Également, pour pallier le manque de disponibilité de statistiques fiables, le

comité a entamé un portrait afin de recueillir des données statistiques précises sur les résultats des mesures individuelles et collectives en matière de formation et d'emploi des personnes ayant des limitations. Notre représentant a participé en 2018-2019, via différentes rencontres, à l'élaboration et à l'actualisation du plan d'action du CCPH. La COPHAN a fait appel à ses membres en janvier 2020 pour nommer un nouveau représentant au CPMT. À la suite de cet appel, madame Véronique Vézina a été désignée représentante de la COPHAN sur ce comité consultatif.

Actions et réalisations :

- Le 24 octobre 2019, notre représentante, Francine David, a participé à une rencontre avec les différents comités consultatifs.
- La COPHAN a participé à toutes les rencontres en 2019-2020. Plusieurs sujets ont été abordés : un portrait de la clientèle a été dressé, des travaux sur la transition école travail ont été effectués, un avis sur l'accompagnement en milieu de travail a été émis, un portrait des mesures et des programmes d'accès aux services afin de favoriser l'insertion et intégration des personnes handicapées a également été produit.

À suivre : La COPHAN continuera de siéger sur ce comité et évaluera la pertinence de poursuivre dans les prochaines années.

3.2 Programme de revenu de base

Contexte : Le 14 mars 2018, le projet de loi 173 - *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi* a été déposé. En avril 2018, forts des différentes rencontres ayant eu lieu avec le Comité soutien du revenu de la COPHAN et des recommandations décidées par les membres et approuvées par le conseil d'administration, du document de consultation sur les programmes d'aide sociale de différentes provinces canadiennes et des trois dernières années où le soutien du revenu était une priorité inscrite au plan d'action de la COPHAN, nous avons produit un mémoire concernant le projet de loi 173. Depuis mai 2018, la COPHAN participe au Comité conjoint sur l'accès au Programme de revenu de base qui devait produire des recommandations auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale au plus tard le 31 décembre 2019. En parallèle des rencontres avec le MTESS, la COPHAN a créé un comité de travail qui alimente les propos qu'elle rapporte directement au ministère. Le 21 décembre 2019, le rapport final sur le Programme de revenu de base a été déposé au Ministre.

Actions et réalisations :

- Au courant de 2019-2020, la COPHAN a participé à plusieurs rencontres du Comité conjoint sur l'accès au Programme de revenu de base du MTESS :
  - Le 3 mai 2019, une présentation a été faite en lien avec les différents programmes d'aide sociale de dernier recours de différents pays.
  - Les 9 mai, 13 juin, 2 juillet, 12 septembre, 10 octobre et 1er novembre 2019, le comité de travail a travaillé à l'élaboration du rapport final à remettre au ministre en décembre 2019.
  - Le 11 novembre 2019, une rencontre avec le ministre Boulet a eu lieu pour faire une présentation préliminaire du rapport.
  - Le 14 novembre 2019, une rencontre a eu lieu pour finaliser la révision des propositions. La version finale a été entérinée par courriel.
  - Le 21 décembre 2019, dépôt final du mémoire au ministre du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale.
- Afin de préparer ces rencontres du Comité conjoint, le comité de travail de la COPHAN s'est rencontré à trois reprises : le 25 avril, le 10 septembre et le 2 octobre 2019.
- Également, les partenaires du comité conjoint, la SQDI, l'AQRIPH et le COSME, se sont réunis les 9 septembre, 18 octobre et 4 décembre 2019 et en mars 2020 pour relancer le Ministre sur le dépôt du rapport.

À suivre : À la suite du dépôt du rapport final en décembre 2019, la COPHAN fera une relance avec ses partenaires à l'automne 2020 pour connaître les intentions du Ministre quant à la mise en œuvre des propositions incluses au rapport. De plus, il faut se rappeler que le Programme de revenu de base sera officiellement en vigueur le 1er janvier 2023. Le présent dossier sera ainsi suivi de près par la COPHAN au cours des prochaines années.

3.3 Allocation pour dépenses personnelles

Contexte : En février 2018, les personnes considérées admissibles au revenu de base se sont vu indexer annuellement leurs prestations de solidarité sociale. À la suite de cette indexation, les personnes hébergées n'ont pu bénéficier de la totalité de cette somme puisque la RAMQ récupérait la quasi-totalité de cette somme pour payer les frais d'hébergement.

À l'intervention de la COPHAN et de nombreux autres acteurs, les personnes ont finalement pu conserver le 73$ mensuel octroyé pour l'année 2018. En janvier 2019, le même problème s'est posé. Les personnes hébergées se sont vu récupérer en quasi-totalité l'indexation de 2018 et celle de 2019. À nouveau la COPHAN et d'autres acteurs sont intervenus pour permettre à ces personnes de conserver la totalité de l'indexation.

Actions et réalisations :

- Le 20 décembre 2019, la COPHAN, l'AQRIPH, la SQDI et le COSME ont acheminé à la Ministre de la santé et des services sociaux et au Ministre de l'emploi une lettre demandant que l'indexation au 1er janvier 2020 ainsi que celle des années suivantes soit conservée par les personnes hébergées.
- En janvier 2020 et février 2020, la COPHAN faisait la promotion d'une pétition mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale par l'A-Droit qui réclame une bonification du montant de l'allocation de dépenses personnelles pour les personnes hébergées en ressources intermédiaires.
- Le 19 février 2020, la COPHAN a participé au point de presse de Harold Lebel, député de Rimouski, pour dénoncer cette pratique.

À suivre : Une relance sera faite auprès des ministres afin que les personnes hébergées puissent elles aussi avoir accès aux montants prévus pour les personnes admissibles au programme de revenu de base.

3.4 Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Contexte : La COPHAN interpelle les différents ministres de l'emploi depuis plusieurs années afin que la 2e phase de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 soit lancée. Cette dernière, attendue depuis 2015, a finalement été lancée en juin 2019. Lors du lancement, le Ministre annonçait que cette Stratégie serait évolutive.

Actions et réalisations :

- Le 5 juin 2019 à Québec, la COPHAN a assisté au lancement de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.

- Le 28 novembre 2019, une rencontre de consultation avec les membres a eu lieu afin de comparer la présente Stratégie avec l'ancienne et d'en faire ressortir les bons et moins bons coups. Les éléments absents de cette Stratégie ont été soulevés et doivent être transmis au ministre.

À suivre : Nous finaliserons l'analyse de la Stratégie et déposerons des recommandations pour sa bonification au Ministre.

3.5 Comité consultatif des personnes handicapées de l'Agence du revenu du Canada

Contexte : En novembre 2017, des représentants de la COPHAN ont rencontré la ministre du Revenu national du Canada, madame Diane Lebouthillier, concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous avons exposé très brièvement les difficultés entourant les mesures fiscales pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. À la suite de cette rencontre, la Ministre a remis en place le Comité consultatif des personnes handicapées de l'Agence du revenu du Canada. C'est madame Véronique Vézina qui a été nommée directement par la Ministre pour un mandat de deux ans. Le comité a rendu public son premier rapport *Favoriser l'accès aux mesures fiscales pour les personnes handicapées*, le 24 mai 2019. En janvier 2020, madame Véronique Vézina n'a pas renouvelé son mandat.

Suite à la rencontre avec les membres à l'été 2018, la COPHAN a transmis un avis visant à bonifier les mesures fiscales et le REEI.

Actions et réalisations :

- Notre représentante a participé aux rencontres du Comité des 10 et 11 juin et 25 et 26 novembre 2019.
- En 2019-2020, trois rencontres du comité de travail ont eu lieu sur les mécanismes pour répondre aux besoins de la communauté, notamment sur le sondage auprès des demandeurs des personnes handicapées, l'accessibilité de ce sondage, la promotion et la diffusion du programme des bénévoles.
- Les travaux et conclusions du comité sont publics sur le site de l'Agence du revenu du Canada. Nous avons été informés via cette plateforme qu'un règlement sur les restrictions applicables aux promoteurs du crédit d'impôt pour personnes handicapées était en consultation.

- Le 30 juin 2019, la COPHAN a remis à l'Agence du revenu du Canada ses commentaires sur le Règlement sur les restrictions applicables aux promoteurs du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

À suivre : Le mandat de notre représentante, sur ce comité, se terminait en décembre 2019. En mars 2020, aucun nouveau représentant n'a été nommé pour le Québec. En 2020, nous tenterons de proposer un nouveau représentant pour ce comité.

3.6 Congrès pancanadien de soutien à l'emploi

Les 11 et 12 juin 2019, la COPHAN a participé au Congrès pancanadien de soutien à l'emploi. Cet événement offre un espace unique pour discuter des défis et opportunités liés au domaine du soutien à l'emploi (des points de vue tant des ressources humaines que des professionnels du soutien à l'emploi), pour analyser les tendances actuelles, pour en apprendre davantage sur les différents types de handicap et les moyens d'accommodement disponibles, pour partager des idées novatrices, et bien sûr, les meilleures pratiques en la matière.

4. Santé et services sociaux

4.1 Comité consultatif du MSSS sur les services aux personnes avec déficience

Contexte : Depuis 2014-2015, le MSSS a formé un Comité consultatif pour les questions touchant les personnes ayant des limitations. L'objectif de ce comité est de réunir les principaux regroupements d'action communautaire autonome qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille, afin d'aborder l'ensemble des enjeux reliés aux programmes et services du MSSS les concernant. Ce comité est composé de la COPHAN, de l'AQRIPH, de la FQA et de la SQDI ainsi que de représentants du MSSS. En 2018-2019, il a été un lieu d'échanges important sur plusieurs dossiers concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, notamment la gamme de services, le soutien à domicile, le soutien aux familles, les activités socioprofessionnelles et communautaires, la *Politique nationale sur les proches aidants,* le chantier résidentiel, etc. Depuis 2019, ce Comité consultatif souhaite également organiser une rencontre bilatérale par année avec chacun des quatre organismes membres.

Actions et réalisations :

- Le 18 avril 2019, une rencontre avec les membres a eu lieu afin d'énoncer les grandes lignes de nos priorités en santé et en services sociaux, en préparation d'une première rencontre bilatérale entre la COPHAN et le MSSS le 23 mai 2019.
- Le 23 mai 2019, la COPHAN a assisté à la première rencontre bilatérale entre la COPHAN et le MSSS. Il a été question des programmes d'aide technique et du programme d'aide financière pour les fonctions d'élimination.
- Les 19 novembre, 18 décembre 2019 et le 3 février 2020, le comité s'est rencontré pour aborder les sujets suivants : la gamme de services pour les personnes ayant une déficience, le cadre de référence sur le soutien aux familles et l'offre de services en soutien à domicile et les consultations à venir sur les proches aidants et les personnes en hébergement de longue durée.
- Dans le cadre de la révision du cadre de programme d'aide financière pour les fonctions d'élimination, le 14, le 20 et le 22 août 2019, des rencontres téléphoniques ont eu lieu afin d'échanger sur les travaux en cours et d'émettre notre avis sur les modifications à apporter. Le nouveau programme est entré en vigueur à l'automne 2019.
- Le 16 décembre 2019, une rencontre avec les membres sur le document sur la gamme des services a eu lieu. Les propositions de bonification émises lors de cette rencontre ont été déposées au ministère lors de la rencontre du 18 décembre 2019.
- Le 21 janvier 2020, dans le cadre de la consultation gouvernementale de la Politique des proches aidants, la COPHAN a consulté ses membres et a transmis un avis au ministère à ce sujet.
- Le 21 janvier 2020, dans le cadre de la consultation gouvernementale de la Politique en hébergement de longue durée, la COPHAN a tenu une rencontre avec ses membres et a déposé un avis au ministère à ce sujet.

À suivre : Le comité continuera de se rencontrer périodiquement au cours de la prochaine année.

4.2 Services de soutien à domicile

Contexte : Les services de soutien à domicile représentent un enjeu particulièrement important pour les membres de la COPHAN. De nombreux organismes se sont dit inquiets cette année encore des besoins non satisfaits dans les services de soutien à domicile. En novembre 2017, de concert avec l'AQRIPH et la SQDI, nous avions rencontré madame Lyne Jobin, sous-ministre adjointe à la direction générale des services sociaux, pour discuter des besoins particuliers en soutien à domicile des

personnes ayant des limitations. La sous-ministre avait d'ailleurs exprimé son intérêt à travailler avec le milieu associatif pour solutionner certains problèmes à court terme. À la suite de cette rencontre, nous avions dressé une liste de constats et de recommandations associées afin d'orienter nos prochaines actions pour améliorer les services de soutien à domicile. En mai 2018, la COPHAN a participé au « Forum sur les meilleures pratiques : usagers, CHSLD et soutien à domicile », organisé par le MSSS, afin notamment d'améliorer l'organisation des soins et des services offerts à la population, tant en soins de longue durée qu'à domicile. Fin 2018, le MTESS nous a présenté un portrait des services à domicile pour les personnes ayant une déficience physique, il nous annonçait alors que le même exercice était en cours en DI-TSA. Les travaux concernant le soutien à domicile avec le ministère débuteront à la présentation de ce deuxième portrait. Cette présentation devait avoir lieu en mars 2020, mais celle-ci a été annulée en raison de la pandémie.

Actions et réalisations :

- En septembre 2019, le conseil d'administration de la COPHAN a pris la décision de créer un comité sur le soutien à domicile.
- Le 30 janvier 2020 a eu lieu la première rencontre du comité Soutien à domicile avec les membres de la COPHAN. Un plan de travail a alors été élaboré notamment pour obtenir des données plus tangibles sur ce dossier.

À suivre : La COPHAN continuera d'intervenir régulièrement en matière de soutien à domicile et relancera, à court terme, la sous-ministre. Afin de débuter des travaux à ce sujet, la COPHAN rédigera des recommandations à la suite de la cueillette de données pour ce dossier.

4.3 Politique nationale pour les proches aidants

Contexte : Le nouveau gouvernement, et particulièrement la nouvelle Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, a annoncé son intention d'élaborer une *Politique nationale pour les proches aidants*. Le but est d'améliorer le soutien qui est offert aux proches aidants. Depuis décembre 2018, la COPHAN a mené plusieurs actions afin de recueillir les commentaires de ses membres à cet effet. À noter toutefois que la publication de la Politique annoncée pour décembre 2019, ne sera finalement publiée qu'en juin 2020.

Actions et réalisations :

- En juin 2019, la COPHAN a déposé un mémoire concernant la Politique nationale pour les proches aidants. Pour lire le mémoire, cliquez ici.
- Le 25 novembre 2019, une conférence téléphonique sur les Maisons des aînés et les maisons alternatives a eu lieu avec madame Michèle Archambault, conseillère politique de la Ministre Marguerite Blais.
- Le 26 novembre 2019, la COPHAN a participé à la conférence de presse sur le même sujet et a publié un communiqué de presse. Lire le communiqué.
- Le 27 novembre 2019, la COPHAN a donné une entrevue à la radio106.9 Mauricie concernant l'annonce de l'arrivée des maisons des Aînés. Écouter l'entrevue.

À suivre : Nous serons à l'affût de la publication de la Politique annoncée et continuerons de consulter nos membres sur les enjeux des proches aidants pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous réagirons au projet de loi sur la Politique des proches aidants publié en juin 2020.

5. Éducation

5.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

Contexte : Le GCAS est un comité aviseur du MEES qui se réunit généralement deux fois par année. La COPHAN est membre du GCAS, qui rassemble d'autres groupes communautaires, des représentants du ministère, des centres de services scolaires, des syndicats ainsi que des regroupements de professionnels de l'enseignement.

Actions et réalisations :

- Le 23 octobre 2019, une rencontre préparatoire des partenaires, soit la SQDI, l'AQRIPH et la CDPDJ a eu lieu.
- Le 25 octobre 2019, le comité s'est réuni une journée entière et a abordé les sujets suivants : projet « À l'école de la vue », les cliniques mobiles, le bilan 2018-2019 du processus de vérification par échantillonnage lié à la déclaration des codes de difficulté des élèves handicapés ou ayant un trouble grave du comportement, les balises encadrant les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS), la différenciation pédagogique, les travaux entourant CAPS-II et CAPS-I et un suivi annuel du plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme.

À suivre : Cette année encore, les rencontres du GCAS ont été décevantes, car elles étaient principalement orientées vers des présentations de la part du MEES et les délais

de consultation sont excessivement courts. Nous continuerons de siéger au GCAS et tenterons de modifier les façons de faire pour obtenir de meilleurs résultats.

5.2 Loi sur l'instruction publique

5.2.1 Projet de loi 5 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

Contexte : En février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur a déposé le projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de déployer l'ouverture de classes de maternelle pour les enfants de 4 ans. L'équipe de la COPHAN a souhaité réagir au projet de loi afin de s'assurer que les besoins particuliers que peuvent avoir les enfants soient pris en compte peu importe qu'ils aillent dans les services de garde ou en maternelle 4 ans.

Actions et réalisations :

- Le 29 avril 2019, une lettre a été adressée au Ministre de l'Éducation, rappelant que, peu importe si le projet de loi était adopté ou non, les enfants ayant des limitations devaient recevoir des services adéquats et qu'il était de sa responsabilité d'assurer une bonne transition entre le milieu de garde et l'école.

À suivre : Nous tenterons d'obtenir des suivis concernant la mise en œuvre des services préscolaires des maternelles 4 ans via le GCAS.

5.2.2 Projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire

Contexte : À l'automne 2019, le ministère de l'éducation et des études supérieures a déposé le projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire visant notamment l'abolition des commissions scolaires et la création et modification de nouvelles structures de gouvernance.

Actions et réalisations :

- Après consultation de ses membres, la COPHAN a déposé en décembre 2019 un mémoire au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans lequel on demandait notamment une meilleure représentation des parents de personnes handicapées sur les instances de gouvernance et un maintien des pôles d'expertise pour les personnes ayant une déficience.

À suivre : Nous assurerons un suivi de la mise en œuvre de l'application de cette nouvelle loi en septembre 2020.

6. Transports et déplacement

6.1 Politique de mobilité durable

Contexte : Dans le cadre du dépôt du budget provincial, la COPHAN est intervenue en mars 2019 auprès du Ministre des transports afin de présenter nos demandes en matière de mobilité durable. À la suite de cette intervention, nous avons été invités à devenir membre du Comité de suivi de la *Politique de mobilité durable*, lancée en avril 2018. Un des objectifs du comité est d'organiser un forum sur la mobilité durable.

Par ailleurs, le comité permanent en transport de la COPHAN, a été remis en place en janvier 2019, la première rencontre a eu lieu en mars 2019. Il a pour mandat de s'assurer que les entreprises de transport collectif au Québec soient en mesure d'offrir des services de qualité respectant la sécurité des personnes, et ce partout au Québec. L'objectif est de se doter d'une lecture commune, par les membres de la COPHAN, du dossier Transport et de relayer l'information à tous les groupes afin que les positions adoptées soient connues, tout en respectant les positions antérieures de la COPHAN. Le Comité transport assure une veille sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées du ministère du Transport du Québec, dans le cadre de la *Politique de mobilité durable*, et s'en sert comme outil de travail. Il se penche ainsi sur les trois enjeux du cadre d'intervention en transport adapté de la *Politique de mobilité durable* 2030 :

1. Politique d'admissibilité en transport adapté,
2. Normes de services pour les taxis,
3. Vignettes de stationnement pour personnes handicapées.

Actions et réalisations :

- Comité de suivi de la Politique de mobilité durable :

- Le 10 mai 2019 a eu lieu notre première participation au Comité de suivi de la Politique de mobilité durable. Le directeur général de la COPHAN a été désigné pour participer à ce comité et un membre du comité transport a été désigné comme substitut. Finalement, la personne substitut a participé à toutes les réunions en l'absence du directeur général.
- Les 10 juin, 20 juin, 18 juillet, 26 août et 30 août 2019, les réunions du comité ont visé à discuter de l'application de la Politique de mobilité durable. Cette instance représente un lieu d'échange sur les enjeux émergents tels que les nouveaux véhicules électriques, le suivi des programmes et les enveloppes budgétaires disponibles.
- Le 6 septembre 2019, une représentante de la COPHAN a participé au Forum de mobilité durable. La COPHAN a aussi incité trois de ses membres à solliciter leur participation à ce Forum soit Kéroul, RAAQ et Société Logique.
- Le 21 octobre 2019, une rencontre a permis de faire le suivi du Forum.
- Le 25 octobre 2019, la COPHAN a émis des commentaires sur les enjeux spécifiques liés au transport des personnes, l'environnement social : partie intégrante de la Politique de mobilité durable. Pour lire les commentaires, cliquez-ici .
- Le 18 septembre 2019, le comité transport de la COPHAN s'est réuni afin de discuter de l'appel de mémoire du MTQ en lien avec le chantier de financement de la Politique de mobilité durable.

À suivre : La COPHAN participera activement aux travaux de suivi de la *Politique de mobilité durable* afin d'y promouvoir les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

6.2 Projet de loi 17 - Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile

Contexte : Au printemps 2019, l'actualité, à savoir la grève des taxis et le projet de loi 17 – *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, a dicté les travaux du Comité transport.

Actions et réalisations :

- La rencontre du 9 avril 2019 a permis d'identifier les éléments à inclure dans le mémoire de la COPHAN.
- Le 2 mai 2019, afin de faire valoir leurs inquiétudes, la COPHAN et la SQDI ont rencontré le directeur adjoint du cabinet et la conseillère politique attitrée à ce dossier du Ministre des transports. Les échanges ont porté sur les enjeux entourant le transport des personnes ayant des limitations en lien avec le projet de loi 17. Les discussions ont été marquées par une bonne ouverture de la part du cabinet du Ministre.
- Le 3 mai 2019, une rencontre multilatérale avec l'OPHQ a eu lieu afin de se concerter quant aux recommandations de chacun en lien avec le projet de loi.
- Le 8 mai 2019, après de nombreuses interventions médiatiques, la COPHAN a finalement réussi à être invitée à la Commission des Transports et de l'Environnement. Pour lire le mémoire de la COPHAN en lien avec le projet de loi 17, cliquez ici. Pour visionner la participation de la COPHAN à la Commission des transports et de l'environnement, cliquez ici.
- Le 21 octobre 2019, la COPHAN a rencontré l'attaché politique du ministre des Transports afin de confirmer la participation de la COPHAN dans la mise en œuvre de la loi 17 au cours des 12 prochains mois. Après cette rencontre la COPHAN a relancé le Ministre pour participer à la table de mise en œuvre de cette loi.

À suivre : La COPHAN délèguera un représentant à la table de mise en œuvre de la loi et déposera un ou des avis sur les règlements qui en découleront.

6.3 Comité sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada

Contexte : La COPHAN est membre du Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada (OTC). Ce comité est formé de représentants de personnes ayant des limitations fonctionnelles, de l'industrie des transports, ainsi que d'autres parties intéressées. Le Comité consultatif sur l'accessibilité aide l'OTC à élaborer des règlements, des codes de pratiques et des lignes directrices à l'intention de l'industrie en matière d'accessibilité. Également, en mars 2019, l'OTC a publié le Règlement sur le transport accessible aux personnes handicapées.

Actions et réalisations :

- Le 2 avril 2019, la COPHAN a participé à une rencontre du Comité consultatif sur l'accessibilité.

- Le 8 avril 2019, à la suite de la consultation du comité transport de la COPHAN, un avis concernant le « Règlement sur le transport accessible aux personnes handicapées » a été transmis à l'OTC. Pour lire l'avis de la COPHAN, cliquez ici.
- Le 2 décembre 2019, la représentante de la COPHAN à l'OTC a participé à une rencontre avec d'autres organismes communautaires et représentants de l'industrie du transport. Plusieurs sujets ont été abordés : règlements du transport accessible pour les personnes handicapées (RTAPH), les animaux d'assistance et les règlements internationaux, guides de consultation, la formation, les aides à la mobilité, les communications, le processus de plaintes et la sécurité.
- Le 28 février 2020, la COPHAN présente ses commentaires concernant le document de consultation « Phase II du Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées ». Pour lire les commentaires, cliquez ici.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation à ce comité et réagira au besoin.

6.4 VIA Rail

Contexte : VIA Rail a comme projet de faire l'acquisition de 32 nouvelles rames de train afin de moderniser sa flotte. Afin de s'assurer de l'accessibilité de ces nouvelles rames, l'entreprise a mis en place un Comité consultatif. La COPHAN est membre de ce comité.

Actions et réalisations :

- Le 10 juin 2019, des représentants de la COPHAN ont participé à une séance de présentation des plans des futures voitures accessibles à Ottawa.
- Le 27 février 2020 a eu lieu une rencontre de consultation dans laquelle Via Rail a présenté sous forme de maquettes différents types de voitures, des modèles de wagons accessibles avec salles de bains, ascenseurs, comptoirs de services, etc. À la visite de ces prototypes, les représentants de Via Rail ont demandé aux personnes handicapées de donner leurs commentaires et les améliorations à apporter en vue de construire un premier train accessible en 2021 ou 2022.

À suivre : Nous participerons activement, avec d'autres groupes et personnes handicapées canadiens représentant les personnes ayant des limitations, à l'élaboration des plans de ces voitures afin de s'assurer de leur accessibilité.

6.5 Plan d’action à l’égard des personnes handicapées du MTQ

- À l’automne 2019, la COPHAN a rencontré la responsable de plan d’action à l’égard des personnes handicapées du MTQ afin de commenter leur plan d’action préliminaire.

À suivre : Lors de la rencontre avec la responsable, la COPHAN s’est engagé à émettre des commentaires sur le futur plan d''action à l’égard des personnes handicapées du MTQ.

6.6 Autres - Comité transport

- Le 26 avril 2019, la COPHAN a participé à la demande du RAAQ à un test d’utilisateurs d’Accès transport viable dans le dossier des rues partagées à Montréal.
- En octobre 2019, le comité transport de la COPHAN s’est de nouveau réuni afin d’établir les priorités du comité, d’effectuer un suivi du projet de loi 17, ainsi que de discuter d’un appel de mémoire du MTQ et d’une consultation de l’ARTM.
- Le 21 janvier 2020, le Comité Transport s’est réuni pour discuter de la phase II du Règlement sur les transports accessibles pour les personnes handicapées et du plan d’action à l’égard des personnes handicapées du MTQ.

À suivre : Faire le suivi du rapport d’accès transport viable sur le dossier des rues partagées. Le comité permanent se réunira pour traiter des enjeux en transport et déplacement.

7. Environnement bâti et aménagements publics

7.1 Comité consultatif permanent sur l’accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ

Contexte : La COPHAN siège à ce comité depuis sa création en 2015. Le comité regroupe différents intervenants de tous horizons : ministères et organismes, milieu associatif, professionnels du domaine de la construction, représentants du milieu de l’habitation et chercheurs. Le premier mandat du comité était de travailler sur une proposition de normes pour l’adaptabilité de l’intérieur des logements. Le second

mandat, complété en 2017, était de revoir les normes de la section 3.8 du *Code national du bâtiment*, qui se nommera désormais « Accessibilité ».

Actions et réalisations :

- Le 12 novembre 2019, la COPHAN a participé aux travaux de ce comité, les sujets abordés ont été la publication du nouveau guide pour l'application des exigences en accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation, l'accès aux bâtiments aux personnes utilisant des aides à la mobilité motorisée, l'étude sur l'accessibilité des petits bâtiments et l'entente pour un portrait sur l'accessibilité.
- Le 6 décembre 2019, la COPHAN a participé à une rencontre du Comité consultatif permanent. Un des sujets traités était la consultation publique sur les modifications proposées à l'édition 2015 du Code national du bâtiment.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation au comité permanent, en étroite concertation avec nos membres intéressés par ce dossier.

7.2 Stratégie nationale sur le logement

Contexte : En novembre 2017, le gouvernement fédéral publiait le document « Ce que nous avons entendu – Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada » dans laquelle un investissement de 40 milliards de dollars sur une période de 10 ans était annoncé. À la suite de multiples tentatives pour obtenir une rencontre avec monsieur Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, nous avons finalement eu un rendez-vous au printemps 2019.

Actions et réalisations :

- Le 11 avril 2019, lors de la rencontre avec monsieur Duclos, nous avons fait un tour d'horizon de nos principales revendications en lien avec les besoins spécifiques des personnes ayant des limitations en matière de logement.

À suivre : Plusieurs suivis sont en suspens, le ministre ayant changé, de nouvelles représentations devront être faites pour faire valoir nos revendications au nouveau ministre responsable de la Stratégie nationale sur le logement au Canada.

7.3 Postes Canada

Contexte : En 2016, la COPHAN a dénoncé la décision de mettre fin à la livraison à domicile puisque cela aura un impact majeur sur les personnes ayant des limitations fonctionnelles, dont plusieurs sont en situation de vulnérabilité et d'isolement. Afin de poursuivre la défense des intérêts des personnes que nous représentons dans ce domaine, la COPHAN a travaillé avec Postes Canada à la création d'un Comité consultatif sur l'accessibilité en 2018. Une première réunion de ce Comité s'est tenue en novembre 2018 et portait sur le Programme de conversion de la livraison des services à domicile en boîtes postales communautaires pour les personnes aînées et les personnes à mobilité réduite, grâce à un programme d'accessibilité amélioré.

Actions et réalisations :

- Les 29 et 30 mai 2019 et les 2 et 3 octobre 2019, la COPHAN a participé aux travaux du Comité consultatif sur l'accessibilité de Postes Canada qui s'est déroulé à Ottawa.

À suivre : Nous poursuivrons notre participation pour la prochaine année, les membres de la COPHAN seront consultés pour la suite des travaux.

8. Accessibilité et technologies

8.1 Projet sur l'accessibilité du Web

Contexte : En mars 2016, la COPHAN a publié son rapport « Accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité » en partant du principe que l'application seule des standards du Web ne permet pas automatiquement la création d'un site Web accessible et qu'il n'existe toujours rien pour les sites privés. Ce projet, débuté en 2015, visait aussi à définir de solides recommandations en vue de la révision des standards prévue initialement en 2016. Idéalement, la COPHAN espère accompagner chaque organisation dont le site Internet a été évalué afin d'adapter ce dernier en fonction des critères d'accessibilité et d'utilisabilité. En 2018, avec la collaboration du ROP 03, la COPHAN a organisé des tests d'utilisabilité du nouvel outil Carnet Santé de la RAMQ. Dans le cadre de Ville inclusive, et plus précisément du séminaire « Utilisabilité et participation sociale », un représentant de la COPHAN a présenté les conclusions de notre rapport « Accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité ». À l'hiver 2019, la COPHAN a été approchée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour les accompagner dans la refonte de leur site internet.

Actions et résultats :

- En collaboration avec le ROP03, la COPHAN a finalisé les échanges avec la RAMQ pour réaliser les tests d'utilisateurs du Carnet santé et déposé des commentaires sur la campagne publicitaire du Carnet santé.

À suivre : La COPHAN demeurera toujours à l'affût des demandes pour organiser des tests d'utilisateurs pour les organismes qui en font la demande. Nous solliciterons différents ministères et organismes pour proposer notre expertise.

8.2 Inaccessibilité du formulaire PSOC

Contexte : Depuis 2017-2018, la COPHAN tente de collaborer avec le MSSS pour que les formulaires dits accessibles pour les demandes de soutien financier à la mission globale soient effectivement accessibles. Actuellement, tel qu'il est construit, il est impossible pour plusieurs utilisateurs de lecteurs d'écran de remplir adéquatement les formulaires. En 2018, de concert avec le RAPHO, le RAAQ, le ROP03 et DéPhy Montréal, la COPHAN a échangé plusieurs correspondances pour la version 2017-2018 et encore une fois en 2019, nous avons tenté de bonifier la version accessible. En décembre 2018, nous avons été contactés par la personne responsable de l'élaboration des formulaires afin de valider l'accessibilité des nouveaux formulaires. Après avoir effectué des tests d'utilisabilité, nous avons dressé une liste des problèmes liés à l'accessibilité et nous avons aussi fortement insisté pour que le MSSS crée un formulaire HTML accessible en ligne pour l'an prochain, afin que tous les utilisateurs aient accès à l'information en même temps.

Actions et résultats :

- Le 31 janvier 2020, la COPHAN de concert avec Déphy Montréal, RAPHO et le RAAQ a à nouveau écrit au directeur du PSOC pour dénoncer l'inaccessibilité du formulaire.

À suivre : Une relance sera faite auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et dans le cadre de l'adoption du Plan d'action gouvernemental en action communautaire pour régler une fois pour toute cette problématique.

9. Action communautaire autonome

Contexte : En mai 2019, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a lancé des consultations en vue de l'élaboration du second Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC).

Action et réalisations :

- Le 26 novembre 2019, la COPHAN a rencontré ses membres en prévision de la rédaction d'un mémoire pour le PAGAC.
- Le 6 décembre 2019, la COPHAN a remis son mémoire au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour que le PAGAC tienne compte des enjeux spécifiques à la participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans la vie associative des groupes communautaires.

À suivre : La COPHAN défendra les enjeux spécifiques à la participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans la vie associative des groupes communautaires devait le comité des élus du PAGAC.

10. COVID-19

Contexte : Le 11 mars 2020, l'OMS déclare que l'éclosion de la COVID-19 est devenue une pandémie. La vie des Canadiennes et des Canadiens est alors affectée à la fois par le risque infectieux et les mesures de prévention mises en place. Le Québec a annoncé l'état d'urgence le 13 mars 2020. La COPHAN tente au mieux de sa connaissance et de l'expertise de ses membres de réagir rapidement, d'être proactive, d'informer ses membres et de faire en sorte que les personnes ayant des limitations fonctionnelles soient en mesure de recevoir les services nécessaires pour répondre à leurs besoins. Les employés de la COPHAN ont également commencé le télétravail à partir du 18 mars 2020, changeant la dynamique de travail et forçant l'équipe à réévaluer ses méthodes. Le 25 mars 2020, le gouvernement du Québec a ordonné de réduire au minimum l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires, et ce jusqu'au 13 avril 2020. La pandémie a forcé le ralentissement de plusieurs activités comme les travaux en cours concernant le portrait en soutien à domicile et le colloque de l'avenir de l'action communautaire autonome. La COPHAN a dû réorienter ses actions pour assurer le respect des droits et la sécurité des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

Actions et réalisation :

- Le 20 mars 2020, le conseil d'administration de la COPHAN s'est rencontré afin d'aborder les enjeux reliés à la COVID-19 et les éventuelles actions de la COPHAN.
- La COPHAN, interlocuteur privilégié de plusieurs ministères, participe à de nombreuses rencontres pour suivre l'évolution de la situation. Nous avons donc communiqué avec les membres afin de leur transmettre différentes informations

concernant les enjeux de la crise sanitaire de la COVID-19 notamment en matière de santé et services sociaux, de transport et de financement des organismes communautaires.

- La COPHAN a communiqué notamment avec le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail au gouvernement fédéral, au ministère de la Santé et aux Services sociaux, le ministère des Transports (MTQ), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESSS).
- Le 18 et le 26 mars 2020, la COPHAN a participé à des conférences téléphoniques avec les autres regroupements provinciaux et la direction des services en DP-DI-TSA du MSSS. D'ailleurs, lors de la seconde rencontre, le Ministre délégué à la santé et aux services sociaux, monsieur Lionel Carmant, était présent. Les sujets comme les services de répit, de gardiennage, de réadaptation, les services de garde d'urgence, le soutien à domicile, le dépistage, etc. ont été abordés.
- Le 23 mars 2020, la COPHAN a communiqué avec la direction générale de 87 municipalités régionales de comté (MRC), 15 villes et agglomérations, l'Union des municipalités du Québec ainsi que la Fédération québécoise des municipalités afin de réagir aux effets de la crise de la COVID-19 sur l'accès aux différents services de transport. L'objectif est de créer un contact auprès des MRC, d'être informé de leurs différentes actions et modifications en lien avec les services de transport afin d'informer les membres de la COPHAN.
- Le 24 mars 2020, une rencontre multilatérale avec le milieu associatif communautaire et l'OPHQ a eu lieu pour discuter des enjeux reliés à la pandémie de la COVID-19. Des rencontres fréquentes auront lieu à ce sujet.
- Le 26 mars 2020, la COPHAN a écrit au Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, pour que le gouvernement nomme explicitement les personnes handicapées dans les différentes mesures annoncées et propose d'adresser six enjeux prioritaires à très court terme. Cette lettre a été signée conjointement avec la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) et la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI).
- Le 27 mars 2020, la COPHAN partage aux membres sa première infolettre COVID-19 qui sera acheminée hebdomadairement pour les informer des dernières nouvelles, des actions de la COPHAN, de ses membres et partenaires.

À suivre : La crise amènera des changements majeurs dans la majorité des dossiers de la COPHAN. Nous devrons être proactifs et efficaces dans nos réponses et interventions. Nous serons à l'affût des nouvelles mesures et des problématiques reliées à la COVID-19 pour les personnes que nous représentons. Nous prévoyons que la pandémie aura des conséquences majeures en termes de santé et services sociaux, d'éducation, de transport et d'emploi.

Alliés et partenaires

Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

Contexte : La représentation au CCD a été assumée par madame Monique Beaudoin, déléguée par le RAPHO. La COPHAN a assisté à plusieurs rencontres téléphoniques du CCD et du Comité sur la loi sur l'accessibilité et l'inclusion. En 2018, la COPHAN a participé à la journée de planification stratégique et à l'AGA du CCD à Winnipeg, à une rencontre avec la Commission canadienne des droits de la personne sur l'analyse des amendements nécessaires au projet de loi C-81, une conférence à Ottawa en lien avec ARCH et la Commission canadienne des droits de la personne pour souligner la journée internationale des personnes handicapées et a assisté au Colloque du Conseil canadien de réadaptation et du travail pour les personnes handicapées.

Actions et résultats :

- Le 11 avril 2019, la COPHAN a été invitée à présenter devant le Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie son mémoire sur la loi fédérale sur l'accessibilité déposé au Bureau de la condition des personnes handicapées en octobre 2018.
- À l'automne 2019, le CCD s'implique dans la campagne électorale fédérale. Deux questions ont été soumises aux débats des chefs. Malheureusement celles-ci n'ont pas été retenues. Le CCD invite ses membres à participer aux débats de leurs candidats locaux.
- Le 6 novembre 2019, la COPHAN a participé au projet *Faire connaître les droits de la personne et la Convention des droits des personnes handicapées (CDPH)* des Nations Unies ratifiée par le Canada en 2010. Ce projet amenait des représentants des organismes à se rendre dans quelques villes au Canada pour rencontrer des organismes de personnes handicapées, des étudiants en situation de handicap et toute personne intéressée par la question des droits. Le projet se poursuit en 2020 avec des webinaires.

À suivre : La COPHAN continuera de représenter le Québec au CCD. Elle fera le suivi pour la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Contexte : Au cours de la dernière année, la COPHAN a accru sa participation aux activités du RQ-ACA : conseil d'administration, réunion d'information et assemblée générale. De plus, la COPHAN fait partie du comité organisateur du colloque de l'avenir de l'action communautaire autonome devant avoir lieu en mars 2020. Ce colloque a été annulé dans le contexte de la pandémie. Elle siège également au conseil d'administration du RQ-ACA. Depuis février 2020 et en l'absence du directeur général, monsieur Antoine Perreault, directeur du RAAQ, représente la COPHAN au RQ-ACA.

Actions et résultats :

- Les 22 mai et 22 octobre 2019, nous avons participé aux assemblées générales.
- Les 12 juin, 2 juillet et 10 octobre 2019, nous avons participé au comité organisateur du Forum sur l'avenir de l'action communautaire.
- Les 25 juin, 29 août, 6 et 26 novembre 2019 et le 22 janvier 2020, nous avons participé au conseil d'administration.
- La COPHAN a participé le 21 octobre 2019 à une journée à l'Assemblée nationale afin de rencontrer des députés et ministres pour discuter d'action communautaire.
- La COPHAN, faute de temps, n'a pas pu participer aux rencontres des 4, 19 et 26 mars 2020 portant sur la COVID-19.

À suivre : Nous réévaluerons la pertinence de poursuivre notre participation aux activités du RQ-ACA.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Contexte : La COPHAN est membre de la table de concertation de la CDPDJ. Nous participons aux rencontres semestrielles du Comité consultatif de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Actions et réalisations :

- Le 24 avril 2019, une brève présentation a eu lieu en lien avec la planification stratégique de l'organisation pour les deux prochaines années.
- Le 19 juin 2019, la COPHAN a rencontré le président de la CDPDJ concernant les dossiers touchant davantage les personnes que nous représentons.

- Le 20 novembre 2019, la COPHAN a participé à la rencontre de la table de concertation.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa représentation à la table de concertation à la CDPDJ.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Contexte : Depuis de nombreuse années, l'OPHQ a mis en place des rencontres multilatérales avec différents partenaires et des rencontres bilatérales avec chacun des organismes présents aux rencontres multilatérales.

Actions et réalisations :

- Le 3 mai 2019, la COPHAN, de concert avec la SQDI, l'AQRIPH et le COSME, a participé à une rencontre multilatérale en lien avec le projet de loi 17 – *Loi sur le transport rémunéré de personne par automobile*.
- Des représentants de l'OPHQ sont venus animer une activité lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la COPHAN le 18 juin 2019, en lien avec la Politique gouvernementale - L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.
- Des représentants de la COPHAN ont participé le 22 octobre 2019 à une rencontre multilatérale avec l'OPHQ afin de discuter notamment de l'abaissement du seuil d'habitants prévu à l'article 61.1 de la LAEDPH, de la valorisation des plans d'action annuels et de la mise en œuvre de la Politique À part entière et du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes et aux mesures destinés aux personnes handicapées.

Société inclusive

Contexte : « Vers une société québécoise plus inclusive » est une initiative de recherche dont le but est de créer des environnements physiques et sociaux plus inclusifs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cette initiative veut financer des projets intersectoriels et la COPHAN est partenaire de cette démarche. Nous ne nous sommes toutefois pas encore impliqués dans la présentation de projet ou en soutien à un projet de recherche.

Actions et réalisations :

- Le 5 avril 2019, la COPHAN a participé au comité de travail pour la préparation de l'École d'été de Société inclusive.

- Du 2 au 5 juin 2019, la COPHAN a participé à l'École d'été sur la recherche participative à Drummondville, à titre de mentor. L'objectif principal était de renforcer les capacités de recherche participative des étudiants des 2e et 3e cycle et de partenaires de divers milieux intéressés par l'inclusion sociale des personnes ayant des incapacités. 12 conférenciers et 35 étudiants ont participé à ces journées.

Consortium national d'expertise en inclusion sociale (CNEIS)

Contexte : La mission du CNEIS est de promouvoir les bonnes pratiques, les expertises et les occasions d'échanges entre les acteurs nationaux et internationaux afin de combattre la marginalisation, l'isolement et l'exclusion de personnes et des groupes vulnérables et de favoriser les liens entre ces personnes ou ces groupes avec les autres, l'engagement communautaire, la contribution à la vie de la collectivité et le besoin de faire reconnaître cette contribution. La COPHAN siège sur le CNEIS depuis octobre 2019. Notre représentant est monsieur Paul Lupien.

Actions et réalisations :

- La COPHAN a participé à cinq rencontres du CNEIS dans l'année 2019-2020. Les sujets suivants ont été abordés : l'inclusion sociale, de nombreux projets de recherche en cours et l'accessibilité de leur page web.

À suivre : Nous poursuivrons notre participation au CNEIS. À la suite d'une entente entre la COPHAN et le CNEIS, il serait possible de développer des projets de recherche sur l'inclusion sociale avec eux.

Représentants belges

Le 13 juin 2019, des représentants du Collectif accessibilité Wallonie Bruxelles et de Kéroul sont venus échanger dans les locaux de la COPHAN. Les discussions ont notamment porté sur les manières de faire de chaque organisation.

Colloque franco-latino-américain

Contexte : Le colloque ayant lieu au Québec en 2020, la COPHAN a été sollicité pour faire partie du comité organisateur. Ce colloque devait avoir lieu du 25 au 27 juin 2020, mais en raison de la pandémie, il a été déplacé du 21 au 23 juin 2021.

Actions et réalisations:

- Le 26 juin 2019, la COPHAN a participé à une rencontre du comité organisateur du colloque franco-latino –américain.

À suivre : Nous poursuivrons notre implication dans le comité organisateur pour la tenue du colloque du 21 au 23 juin 2021.

Colloque Participation sociale et handicap visuel (RAAQ)

Contexte : Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) a organisé un colloque provincial sur la participation sociale des personnes en situation de handicap visuel le 6 septembre 2019. La société québécoise étant en pleine transformation quant à nos rapports avec l'information, le loisir et la mobilité, le RAAQ marque l'importance de réfléchir aux meilleures façons de préserver et d'améliorer la participation sociale des personnes aveugles ou malvoyantes. À la programmation étaient prévues les thématiques suivantes : les inégalités d'accès à la culture et au savoir, la place des personnes en situation de handicap visuel dans le nouvel urbanisme, la recherche et son impact dans les milieux d'intervention, le rôle du loisir, l'employabilité, l'accessibilité du Web et l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies.

Actions et réalisations :

- Le 6 septembre 2019, monsieur Claude Guimond a participé au colloque organisé par le RAAQ et a animé la conférence *Discussion sur la place des personnes en situation de handicap visuel dans le nouvel urbanisme*.

Conclusion

Encore en 2019-2020, la COPHAN a dû composer avec des ressources humaines et financières insuffisantes ainsi que plusieurs départs en congé de maladie qui ont causé la création de plusieurs postes intérimaires.

Sans relâche, la COPHAN a poursuivi sa mission de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches, notamment par :

- L'action politique non partisane, en faisant l'analyse des politiques gouvernementales, des projets de loi ou des règlements émanant de différents paliers de gouvernement ou d'instances publiques.
- La rédaction de plusieurs mémoires, avis et commentaires dans un large éventail de dossiers touchant la vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, souvent dans de très courts délais.
- La mobilisation sociale, en incitant nos membres et partenaires à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux.
- La représentation, en faisant connaître aux autorités gouvernementales compétentes les changements qui devraient être apportés à des lois, règlements, pratiques ou politiques pour assurer un meilleur exercice des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

Si, malgré le contexte actuel, nous avons tout de même poursuivi notre travail dans de nombreux dossiers, c'est notamment grâce au soutien indéfectible de nos membres, de nos alliés, de nos partenaires et de nos bailleurs de fonds. La COPHAN les remercie tous pour leur soutien et pour leur collaboration.

Les prochaines années s'annoncent encore difficiles. La crise sanitaire de la COVID-19 ajoutera des défis supplémentaires. Nos acquis sont en péril et nos moyens d'action de plus en plus limités. Notre financement est toujours précaire et peu diversifié. Nous devrons unir nos forces si nous voulons être entendus par nos gouvernements. Dans ces circonstances, la COPHAN, ses membres, de même que tous ceux et celles qui s'intéressent à la défense collective des droits des personnes ayant des limitations et de leurs proches doivent s'unir pour créer une véritable force de frappe. Nous devons être encore plus performants en termes de gestion des budgets qui sont consacrés à la défense de nos droits, d'optimisation de notre fonctionnement comme Mouvement et ainsi, de prioriser les dossiers et non plus le maintien de structures lourdes qui, souvent, se dédoublent. Le contexte politique et économique entraîne donc un vrai défi organisationnel.

L'heure est aux véritables choix, la COPHAN ne peut pas tout faire et doit apprendre à prioriser, ce qui veut dire faire peut-être moins, mais surtout mieux ! Elle devra

également travailler sur des moyens d’améliorer la consolidation de son équipe de travail puis réviser ses façons de faire pour favoriser une vie associative plus active.

Annexe I - Membres

Membres inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2020

Membres actifs votants

Altergo

Aphasie Québec (anciennement RAPAQ)

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec (ASBHQ)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Association du syndrome de Usher du Québec (ASUQ)

Association générale des insuffisants rénaux (AGIR)

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV)

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS)

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)

DéPhy Montréal (Regroupement des organismes en déficience physique de l'Île de Montréal)

Dystrophie musculaire Canada (DMC)

Emmanuel L'Amour qui sauve

Fédération des mouvements personne d'abord du Québec (FMPDAQ)

Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde (ISEHMG)

Kéroul — Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte

Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)

Regroupement des associations de personnes handicapées de la Gaspésie-Les Îles (RAPHGÎ)

Regroupement des associations de personnes handicapées de la région Chaudière-Appalaches (ROPHRCA)

Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO)

Regroupement d’organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec

Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec (RAPTCCQ)

Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)

Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)

Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

Réseau québécois pour l’inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)

Société canadienne de la sclérose en plaques — division du Québec (SCSP)

Membres actifs non-votants

Association d’information en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Association des personnes avec une déficience de l’audition (APDA)

Association des personnes handicapées de Drummond inc. (APHD)

Association lavalloise pour le transport adapté (ALTA)

Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)

Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)

Corporation Intégration à la vie active des personnes handicapées de Laval (CIVAPHL)

Ex aequo

Fondation des Sourds du Québec

Promotion Intervention en milieu ouvert (PIMO)

Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l’Île de Montréal (RUTA Montréal)

Vie autonome Montérégie (VAM)

Membres de soutien

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Finandicap

Société Logique

Annexe II - Équipe

Conseil d’administration

Présidente :

Francine David (RAAQ)

1er Vice-président :

Paul Lupien (RAPLIQ)

Trésorier:

Benoit Durand (RAPTCCQ)

Secrétaire :

Caroll-Ann Després-Dubé (ROP03)

Administrateurs et administratrices :

Monique Beaudoin (RAPHO)

Nathalie Ladouceur (FMPDAQ)

Kristen Robillard (SCSP)

Ressources humaines rémunérées

Employé-es :

Marie-Cécile Bertard, agent d’administration et de communication

Camille Desforges, directrice générale adjointe jusqu’en novembre 2019 et directrice générale par intérim depuis novembre 2019.

Naomie Doirilus, responsable de dossiers (depuis mars 2020)

Claude Guimond, directeur général (jusqu’en novembre 2019).

Chloé Tremblay Cloutier, responsable de dossiers (depuis mars 2020).

Contractuel-les :

Olivier Collomb d’Eyrames

Yves Marineau, comptable

Amélie Tremblay, projet COPHAN 2020

Véronique Vézina

Annexe III - Synthèse

La COPHAN, en 2019-2020

Mémoires et Avis

- Avis sur la phase II du Règlement de l'OTC sur le transport accessible aux personnes handicapées
- Mémoire sur le projet de loi 17 - *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*
- Mémoire concernant la Politique nationale pour les proches aidants
- Avis sur la Politique nationale sur les proches aidants
- Avis sur la Politique d'hébergement de longue durée
- Commentaires sur le Règlement sur les restrictions applicables aux promoteurs du CIPH
- Mémoire sur le projet de loi 40 – Loi modifiant la LIP relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires
- Mémoire sur le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)
- Mémoire sur le projet de loi 18 – Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes
- Commentaires sur les enjeux spécifiques liés au transport des personnes- L'environnement social : Partie intégrante de la Politique de mobilité durable